



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 juin 2023
Convocation du : 16 juin 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-deux à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Valérie PRINGUEZ, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN, Catherine DE PARIS, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Carole CASIER, Philémon BRUNET, Caroline BAURANCE, Désiré BAILLON, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Céline LEROUX, Martine DUBREU, Arnaud MARIÉ, Hugues QUESTE, Laurent DERONNE, Pierre VANNESTE, Jean-Jacques DERUYTER, Michel PLOUY conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Pierre VANNESTE

DE23.084

FINANCES
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
EXERCICE 2023

Autorisation - Approbation

C383

Diverses demandes de subventions exceptionnelles ont été présentées par les associations pour l'année 2023.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Proposé 2023
6745/01	- Lutte / Fabrication Tee-Shirt	150 €
	-FNACA / Banquet du 11 Novembre	600 €
	-Blouses Roses / Animations Médiation Animale	2 000 €
	- Juste ensemble / Projet cuisine	573 €
	- Bel Age / Journées Bonheur*	8 000 €

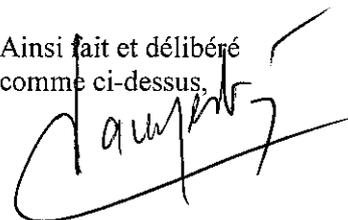
** le montant de 8 000€ correspond au coût moyen annuel engagé par la Ville pour la réalisation de quatre « Journée Bonheur ». Si à l'origine ce dispositif était assuré en partenariat avec le tissu associatif local, il est aujourd'hui exclusivement organisé avec l'association Bel Age. A ce titre, il convient de le faire évoluer en subventions exceptionnelles qui seront allouées après remise des justificatifs financiers.*

(subventions débloquées sur présentation de factures, ajustées en conséquence, mais plafonnées au montant indiqué)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les versements ci-dessus.

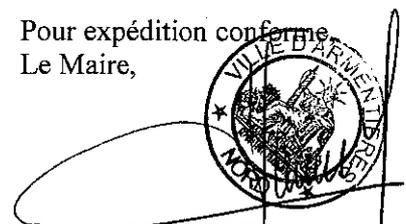
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus.



Pierre VANNESTE
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille